

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille onze
le vingt-neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le : 08 JUIL, 2011

Convocation du Conseil Municipal en date du : 21 juin 2011

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Anne-Sophie BELIER ayant donné procuration à Myriam LE LEZ, Françoise GUENEUGUES à Yves DU BUIT, Jacques LE BRIS à D. DESCHAMPS et Yves QUEMENEUR à Francis GROSJEAN.

Affichage en date du : 21 juin 2011
Publication de la présente en date du :

07 JUIL, 2011
Réception en S/préfecture 08 JUIL, 2011

Secrétaire de Séance : Francis THERY

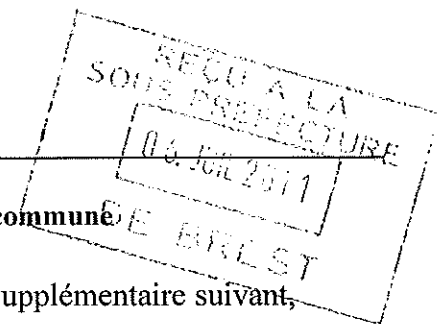
N° 2011-06-08

Objet : Reprise des résultats et adoption du budget supplémentaire de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget supplémentaire suivant, qui d'une part reprend l'affectation des résultats précédemment décidée par la présente assemblée, d'autre part actualise et adapte les montants inscrits au budget pour tenir compte de décisions intervenues depuis le vote du budget primitif, de l'évolution des projets ou répondre à des besoins nouveaux

La proposition s'établit ainsi :

Restes à réaliser 2010							
DEPENSES				RECETTES			
Reports d'investissement		2 414 847,65		Reports d'investissement		1 399 248,40	
Propositions nouvelles du BS 2011							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Compte	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Libellé	Montant
	001	Déficit d'investissement reporté	463 292,09	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 478 891,34
21	2111	Acquisition de terrains	465 037,91	10	1068	Affectation du résultat	524 037,91
	2182	Véhicules	5 700,00				



		Mobilier et électroménager écoles	40 000,00				
	2184	Rideaux Médiapole	1 500,00				
	2188	Congélateurs et matériel de cantine	3 100,00				
	2188	Régularisation reprise de 1998	4 700,00				
23	2313	Etude de sol à Keramazé	4 000,00				
Dépenses INVESTISSEMENT (y c. RAR)			3 402 177,65	Recettes INVESTISSEMENT (y c. RAR)			3 402 177,65
	60636	Vêtements de travail	4 000,00	74	7411	D.G.F.	27 400,00
	60612	Energie	6 000,00				
011	6135	Locations mobilières	1 300,00				
	6231	Annonces et insertions	1 600,00				
	6261	Frais d'affranchissement	2 000,00				
012	6218	Personnel extérieur	5 500,00				
65	654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00				
67	673	Titres annulés	5 000,00				
Dépenses FONCTIONNEMENT			27 400,00	Recettes FONCTIONNEMENT			27 400,00

Le Conseil,

Entendu le rapport

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 1612-11,

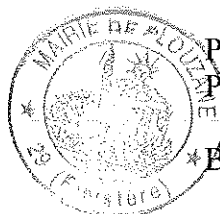
Vu le compte administratif approuvé dans la même séance

Vu l'affectation des résultats décidé dans la même séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (26 pour, 7 abstentions soit les groupes « Génération Plouzané » et « Plouzané bouge »),

APPROUVE le budget supplémentaire de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 29 juin 2011

*Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANÉ